



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture

Mise à jour le 26 mars 2019

VISITE MEDICALE EN COMMISSION MEDICALE PRIMAIRE

VOUS DEVEZ

Prendre vous-même rendez-vous en ligne en vous inscrivant sur le planning prévu à cet effet sur le site internet de la préfecture à la rubrique « prendre rendez-vous » sur la page d'accueil

(Il vous est conseillé d'obtenir un rendez-vous 1 mois avant la fin de la suspension)

Si vous avez fait l'objet :

- d'une suspension de votre permis de conduire pour des infractions imputables à la consommation d'alcool ou à l'usage de stupéfiants ;
- d'une annulation de vos droits à conduire pour des infractions imputables à la consommation d'alcool ou à l'usage de stupéfiants ;
- si vous devez obtenir une prorogation de la validité de votre permis de conduire après suspension ou annulation pour des infractions imputables à l'alcool ou à l'usage des stupéfiants.

Vous devez effectuer une visite médicale auprès de la commission médicale primaire de la préfecture ou la sous-préfecture dont dépend votre lieu de résidence.

Son coût est de 50 euros et son remboursement n'est pas pris en charge par la sécurité sociale.

Vous ne pouvez choisir qu'une seule plage horaire, et vous devrez vous présenter 15 minutes avant votre rendez-vous, muni :

- de votre arrêté de **suspension**,
- des **pièces justificatives demandées obligatoirement** :

- le formulaire « permis de conduire, avis médical » cerfa n 14880*02, à télécharger, remplir puis imprimer depuis le site de la préfecture ou depuis [service public.gouv.fr](http://service-public.gouv.fr)

- une pièce d'identité en cours de validité

- la confirmation de votre rendez-vous reçue par message électronique votre choix du jour et de l'horaire

- les résultats des examens à effectuer en laboratoire et à vos frais :

3, boulevard Vauban – 26030 VALENCE Cedex 9 – Téléphone : 04.75.79.28.00 -Télécopie : 04.75.42.87.55

Site internet de l'État en Drôme : <http://www.drome.gouv.fr>



- **en cas d'infraction pour alcoolémie** : un bilan biologique (NF–Transaminases-Gamma GT_ Triglycérides-CDT) de moins de quinze jours (**prescription à télécharger lors de la prise de rendez-vous sur le site internet**)
- **en cas d'infraction pour prise de stupéfiants** : les résultats d'une analyse d'urine (recherche de THC, cocaïnes, opiacés, amphétamines), de moins de quinze jours (**prescription à télécharger lors de la prise de rendez-vous sur le site internet**)
- **le résultat des tests psychotechniques** datant de moins de six mois à effectuer dans un centre agréé par le Préfet de la Drôme, **en cas de suspension de 6 mois et plus ou en cas d'annulation de votre permis de conduire** (liste des centres agréés disponible sur le site internet de la préfecture de la Drôme) (**prescription à télécharger lors de la prise de rendez-vous sur le site internet**)
- questionnaire médical complété (**à télécharger lors de la prise de rendez-vous sur le site internet**)
- **50 euros**, pour les frais d'examen à acquitter immédiatement, en espèces (prévoir **l'appoint**)

Lors de votre visite médicale, avant de rendre leur avis, les médecins de la commission pourront vous prescrire d'autres examens médicaux

Votre dossier **doit** être **complet** pour permettre aux médecins de vous recevoir et de se prononcer sur votre aptitude à la conduite automobile.

La suspension de vos droits à conduire durera tant que vous ne vous serez pas présenté devant la commission médicale, avec votre dossier complet.

Dans le cas où il vous serait impossible de prendre rendez-vous en ligne depuis votre domicile, vous pouvez effectuer ces démarches aux points numériques situés en préfecture et en sous-préfectures :

Si la commission médicale rend un avis positif sans restriction et que le préfet valide cet avis, vous recevrez une notification de cette décision. Vous devrez alors effectuer vous-même votre demande de nouveau permis de conduire à partir de la téléprocédure « *effectuer une demande de permis de conduire en ligne* » accessible sur le site ANTS.gouv.fr.

-